



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

industrie : personnel

Question écrite n° 29191

Texte de la question

M. Yves Nicolin souhaiterait interroger M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la mise à disposition des fonctionnaires placés sous son autorité. Le dernier rapport annuel de la direction générale de l'administration et de la fonction publique fait apparaître les effectifs mis à disposition par ministère et par type de mise à disposition au 31 décembre 1996. Pour le ministère de l'industrie, cent un fonctionnaires ont choisi ce régime et exercent en fait leurs fonctions auprès d'une administration de l'Etat, d'un de ses établissements publics à caractère administratif, d'un organisme d'intérêt général public ou privé, d'un organisme associatif assurant une mission d'intérêt général ou d'une organisation internationale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément les organismes ou établissements pour lesquels cet effectif est mis à disposition.

Texte de la réponse

Le ministère de l'industrie, dont la gestion est intégrée à celle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à compter du 1er janvier 1999, met à disposition 67 agents. Les renseignements détaillés figurent dans le tableau ci-après : Effectifs mis à disposition au 1er janvier 1999. - Pôle industrie (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29191

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2603

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 2020